

SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC

Tél. : 03 87 98 93 55

ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants ainsi que les articles L.2542-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir le bon déroulement du Championnat interdépartemental individuel performance et performance régional organisé au gymnase Le Pennec, rue du Maire Mathieu,

Arrête

Article 1 :

A l'occasion du Championnat interdépartemental individuel performance et performance régional organisé par l'Association Gym de Sarreguemines les 16 et 17 mars 2024 au gymnase Le Pennec, le stationnement sera interdit le long des habitations, côté pair, dans la rue du Maire Mathieu ainsi que sur le parking situé devant le gymnase les 16 et 17 mars 2024 de 7h30 à 21h30.

Dans cette même rue, la circulation sera interdite les 16 et 17 mars 2024 de 7h30 à 21h30.

Article 2 :

Les Services Techniques de la Ville de Sarreguemines seront chargés de mettre en place les présignalisations et signalisations réglementaires.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule laissé en stationnement en infraction au présent arrêté pourra être enlevé, étant donné l'urgence, par les soins de l'administration aux frais et risques de son propriétaire.

Article 4 :

Mme la Directrice Générale des Services de la Ville, M. le Commandant de Police, M. le Chef de la Police Municipale et tous agents de la force publique sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Sarreguemines, le 29 février 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué



Sébastien JUNG

SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC

Tél. : 03 87 98 93 55

ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants ainsi que les articles L.2542-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir le bon déroulement du Championnat régional performance équipe organisé au gymnase Le Pennec, rue du Maire Mathieu,

Arrête

Article 1 :

A l'occasion du Championnat régional performance équipe organisé par l'Association Gym de Sarreguemines les 20 et 21 avril 2024 au gymnase Le Pennec, le stationnement sera interdit le long des habitations, côté pair, dans la rue du Maire Mathieu ainsi que sur le parking situé devant le gymnase les 20 et 21 avril 2024 de 7h30 à 21h30.

Dans cette même rue, la circulation sera interdite les 20 et 21 avril 2024 de 7h30 à 21h30.

Article 2 :

Les Services Techniques de la Ville de Sarreguemines seront chargés de mettre en place les présignalisations et signalisations réglementaires.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule laissé en stationnement en infraction au présent arrêté pourra être enlevé, étant donné l'urgence, par les soins de l'administration aux frais et risques de son propriétaire.

Article 4 :

Mme la Directrice Générale des Services de la Ville, M. le Commandant de Police, M. le Chef de la Police Municipale et tous agents de la force publique sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Sarreguemines, le 29 février 2024



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Sébastien JUNG